Annexe : Répartition des sièges à pourvoir par région :

CROI Ile-de-France (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège public : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)

CROI Auvergne Rhône-Alpes (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège public : 4 sièges (1 siège titulaire homme et 3 sièges titulaires femmes)

CROI Occitanie (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (0 siège titulaire homme et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège public : 4 sièges (3 sièges titulaires hommes et 1 sièges titulaires femmes)

CROI Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse (scrutin binominal):

- Collège libéral : 2 binômes homme/femme
- Collège privé : 1 binôme homme/femme
- Collège public : 2 binômes homme/femme

CROI Nouvelle Aquitaine (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège public : 4 sièges (1 siège titulaire homme et 3 sièges titulaires femmes)

CROI Grand Est (scrutin uninominal):

- Collège libéral: 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (0 siège titulaire homme et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège public : 4 sièges (3 sièges titulaires hommes et 1 siège titulaire femme)

CROI Hauts-de-France (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège public : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)

CROI Bretagne (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège public : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)

CROI Normandie (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (1 siège titulaire homme et 3 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège public : 4 sièges (0 siège titulaire homme et 4 sièges titulaires femmes)

CROI Pays-de-la-Loire (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (1 siège titulaire homme et 3 sièges titulaires femmes)

- Collège privé : 2 sièges (0 siège titulaire homme et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège public : 4 sièges (1 siège titulaire homme et 3 sièges titulaires femmes)

CROI Bourgogne Franche-Comté (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 4 sièges (0 siège titulaire homme et 4 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège public : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)

CROI Centre Val-de-Loire (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 2 sièges (0 siège titulaire homme et 2 sièges titulaires femmes)
- Collège privé : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège public : 4 sièges (2 sièges titulaires hommes et 2 sièges titulaires femmes)

CROI Antilles-Guyane (scrutin uninominal):

- Collège libéral : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)
- Collège privé : 0 siège (0 siège titulaire homme et 0 siège titulaire femme)
- Collège public : 2 sièges (1 siège titulaire homme et 1 siège titulaire femme)

CROI Réunion Mayotte (scrutin binominal):

- Collège libéral : 1 binôme homme/femme
- Collège privé : 0 binôme homme/femme
- Collège public : 1 binôme homme/femme